

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°1 du 04 avril 2018



Pluies du

27 mars au 02 avril :
Après les mois de décembre, janvier et mars très fortement arrosés, le temps peine à se stabiliser. Au cours de la semaine écoulée, les cumuls d'eau varient encore de 10 à 50 mm selon les secteurs.

Prévisions du 05 au 10 avril :

Si les températures devraient être enfin de saison (18 à 20°C maximum), le temps demeure perturbé avec de nouveaux épisodes pluvieux.

Source Météo France

STADES

A ce jour, la reprise d'activité de la vigne est encore timide avec une **majorité de parcelles qui se situent entre bourgeon d'hiver et début du gonflement des bourgeons**. Seules les parcelles de Chardonnay les plus précoces et les mieux exposées atteignent gonflement des bourgeons à bourgeons dans le coton.

Pour mémoire l'an dernier à date équivalente, la vigne se situait déjà entre bourgeon dans le coton et 1^{ère} feuille étalée.

Les températures plus douces de cette semaine devraient faire évoluer plus significativement la végétation.



Début Gonflement du bourgeon

MANGE-BOURGEONS

Les mange-bourgeons sont susceptibles de provoquer des dégâts à partir du stade gonflement des bourgeons jusqu'à 1^{ère} feuille étalée. A ce jour, la reprise d'activité de la vigne étant encore discrète, **la présence de ces ravageurs est pour l'instant limitée**.

En effet les observations réalisées hier **essentiellement en Côte d'Or** sur 50 parcelles sensibles aux mange-bourgeons, n'ont permis de déceler que de **très rares chenilles de boarmies et une absence quasi-totale de dégâts** (une seule parcelle de Côte de Nuits touchée avec 2% de ceps avec au moins un bourgeon mangé).

Compte tenu des conditions climatiques annoncées qui devraient favoriser le gonflement des bourgeons, **la surveillance pourra débuter dans les parcelles les plus précoces à partir de la fin de semaine**.

Comptage :

Observation sur 100 ceps (20 stations de 5 ceps consécutifs répartis dans la parcelle). Notation du nombre de pieds avec au moins un bourgeon évidé. Dès qu'un bourgeon est mangé sur le cep, le pied est considéré comme attaqué, passer au suivant. Il est inutile de dénombrer tous les bourgeons mangés sur un même cep.

Seuil d'intervention : 15% de ceps avec au moins un bourgeon mangé.



VERS DE GRAPPE

D'après le modèle Tordeuses, le début du vol de cochylis pourrait débuter **au plus tôt dans le courant de la semaine prochaine pour les situations les plus précoces** de Saône et Loire et de Côte d'Or.

Pour la confusion sexuelle, les chantiers de pose sont programmés dans le courant de la semaine prochaine en Côte d'Or.

MILDIOU

Maturité des œufs d'hiver : en 2018 ce suivi est effectué sur **22 sites** en Bourgogne Franche-Comté : 8 en Côte d'Or, 4 en Saône et Loire, 7 dans l'Yonne, 1 dans la Nièvre et 2 en Franche-Comté.

Les structures effectuant ce suivi sont : Chambres d'Agriculture 21, 71, 89 (en partenariat avec structures locales), SICAVAC, Société de Viticulture du Jura, Coopérative Bourgogne du Sud.

A ce jour, la maturité n'est acquise sur aucun des sites de suivi en Bourgogne Franche-Comté. En Saône et Loire et en Côte d'Or, les dernières mises en incubation donnent des temps de germination compris entre 3 et plus de 4 jours.

Pour rappel, la maturité des œufs d'hiver est considérée acquise lorsque leur germination en milieu contrôlé (20°C et humidité saturante) a lieu en moins de 24 heures.

BSV VIGNE 2018 : LES EVOLUTIONS

Ce bulletin marque le début de la 10^{ème} campagne du BSV Vigne Bourgogne Franche-Comté.

Le réseau 2018 est constitué d'environ **320 parcelles suivies par 75 observateurs de 27 structures différentes**. De nouvelles structures nous rejoignent, vous retrouverez la liste complète en fin de BSV. L'organisation du dispositif n'a pas subi de modifications par rapport à 2017 :

Animateur BSV Vigne Bourgogne - Franche Comté

Pierre PETITOT (CA21 - délégation CRA BFC)

Suppléant : Benoit BAZEROLLE (CA21 - délégation CRA BFC)

Correspondants départementaux

Saône et Loire : Benjamin ALBAN (CA71)

Côte d'Or : Pierre PETITOT (CA21)

Yonne : Lise-Marie LALES (CA89)

Nièvre : Clémentine MARÇON (SICAVAC)

Franche-Comté : Marianne HENNER (SVJ/CA39)

Cellule d'Analyse de Risque composée de 5 membres

Sylvie JACOB (FREDON Bourgogne), Marianne HENNER (SVJ/CA39), Pierre PETITOT (CA21), François-Michel BERNARD (IFV) et Philippe MANGOLD (représentant GIE BFC AGRO).

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Prochain BSV : mardi 10 avril

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Beaune, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Avec la participation financière de :

